

PREAVIS MUNICIPAL
N° 02 / 2018
AU CONSEIL GENERAL

concernant

Rapport de gestion
Exercice 2017

DELEGUE MUNICIPAL: M. Frédéric Rey, Syndic

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles :

- 93 a) à g) de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, mis à jour le 1^{er} juillet 2005.
- 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, mise à jour le 1^{er} avril 2004.
- 88 du Règlement du Conseil Général du 3 décembre 2013.

Nous vous présentons ci-après le rapport de gestion de la municipalité de l'année 2017 que nous soumettons à votre approbation.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre Commune durant l'année 2017.

1. Administration Générale

1.1 Conseil général

Le Conseil Général a tenu 3 séances durant l'année 2017 sous la présidence de M. Eugène Pradervand.

Le Conseil s'est prononcé sur 7 préavis municipaux :

- 01/2017: Les Comptes 2016
- 02/2017: Rapport de gestion Exercice 2016
- 03/2017: Arrêté d'imposition 2018
- 04/2017: Modification de cinq articles des statuts de l'Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron (AEE)
- 05/2017: Modification des articles 2-7-26-27-29 et 36 des statuts de l'Association intercommunale Asse et Boiron
- 06/2017: Demande de crédit de CHF 333'700.- destiné à financer la réfection du tapis de la Rue des Fontaines RC16-ILS
- 07/2017: Budget 2018

Tous ces préavis ont été acceptés et la municipalité remercie le Conseil Général pour sa confiance.

1.2 Municipalité

En règle générale, la municipalité se réunit tous les lundi soir, ce qui a représenté 39 séances pour l'année 2017.

Comme par le passé, la municipalité s'implique dans toutes les actions régionales qui peuvent avoir une incidence pour notre commune et/ou notre région. A ce titre, chaque municipal est engagé à suivre des activités régionales en fonction de son dicastère et ou de ses connaissances.

Patrik Nicole, municipal élu en 2016, a démissionné au 30 novembre 2017 pour des raisons personnelles. Une élection complémentaire a été organisée le 4 mars 2018.

- Déchèterie intercommunale

La déchèterie intercommunale est à disposition des habitants des cinq communes d'Arnex, Borex, Eysins, Grens et Signy-Avenex pour le dépôt des déchets «ménagers personnels» (professionnels non admis). Elle est ouverte le lundi et mercredi de 17h00 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 12h30.

Le groupe de travail qui gère la déchèterie est composé d'un membre de l'exécutif de chaque commune membre. La comptabilité et le secrétariat sont assurés par notre boursière.

Activités/changements majeurs 2017 :

- Changement de prestataire pour les déchets verts
- Achat de nouveaux escabeaux pour l'accès aux bennes
- Le changement de prestataire pour l'évacuation des branches a permis d'économiser CHF 11.000.- en 2017.
- Lancement d'une étude pour une nouvelle déchèterie.

- Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC)

Constituée le 17 mars 1994, la SADEC a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

La SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise sur les déchets du 5 septembre 2006 pour le périmètre de gestion de « La Côte ».

La SADEC couvre un périmètre regroupant 60 communes de la Côte et du Pied du Jura.

Activités majeures 2017 :

- Opération ORADEM en mars : Journée de collecte des déchets amiantés
- Inauguration du site et des nouveaux bureaux administratifs à Gland en septembre
- Modification de l'article 1 des statuts de SADEC SA

- Organisation régionale de la protection civile (ORPC)

L'organisation de protection civile (ORPC) du district de Nyon est organisée en bataillon et compte 888 hommes répartis dans 6 compagnies.

L'engagement de l'ORPC a représenté 6395 jours de service répartis comme suit : 4089 au profit de l'instruction ; 1569 jours d'engagements au profit de tiers ; et enfin 737 jours d'engagement lors de situation d'urgence.

L'ORPC intervient principalement pour le montage et démontage de la patinoire éphémère de Nyon, pour les jardins en fête à Coppet, à l'occasion du Triathlon de Nyon et du semi-marathon de la Côte, ainsi que pour la Désalpe de St-Cergue. Depuis 2015, elle est engagée à l'occasion du festival Paléo. L'ORPC a notamment aussi été sollicitée pour la 2^e édition du mondial de la fondue à Tartegnin.

Les interventions en faveur de la collectivité représentent plus de 1569 jours de services,

En 2017 il y a eu 737 jours d'opération d'urgence qui sont :

- Blocage des routes lors de la visite du président chinois
- Aide au pompier lors du feu dans une tour de la cité ouest à Gland
- Même Action que pour le président chinois mais cette fois pour le président français
- Acheminement de 60 tonnes d'eau au réservoir situé au-dessus du chalet de la Dôle
- Mission Délesta (déviation de la circulation) lors de l'accident d'un camion sur l'autoroute.

L'ORPC a pris possession et continué d'aménager les bâtiments des antennes de Prangins, anciennement nommé centre des émetteurs de Prangins.

- Service Technique Intercommunal (STI)

Notre commune est l'une des 37 communes affiliées à cet organisme.

Le STI assiste les municipalités dans l'étude de divers dossiers en lien avec l'urbanisme, les polices de construction, l'application des règlements communaux, l'étude de projet.

En 2017, la commune a notamment fait appel à leurs services dans le cadre suivant :

- La construction sur le lieu-dit « Fléchères Sud » d'un hôtel, comprenant également un restaurant, un bowling, ainsi que des places de parcs couverts au rez-de-chaussée.
- Lors des difficultés rencontrés avec les promoteurs/les architectes des 10 villas contiguës (appartements duplex) vers le rond-point côté Genève.
- L'ajout d'un espace rangement au-dessus d'un garage existant ;

- Association Régionale d'Action Sociale (ARAS)

L'ARAS a deux buts principaux :

1. L'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003

2. L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS)

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional pour ce qui concerne la LASV et aux Agences d'assurances sociales pour le RAAS.

Nombre de demandes RI (Revenu d'insertion) :

Pour notre commune, le tableau ci-dessous montre le nombre de dossiers traités sur l'année, ainsi que le nombre de demandes pour lesquelles une décision de refus a été rendue :

	2017	2016	2015
Demandes	5	1	1
Refus	1	1	0

• Association Intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

L'AIAB est propriétaire de bâtiments. La plus grande partie du patrimoine est constituée de bâtiments scolaires secondaires qui sont mis à disposition de l'AEE (Association Enfance Ecole). Les produits locatifs devraient permettre à l'association d'être autoportante. Le montant à charge directe des communes est constitué des frais engendrés par la piscine de Chésereux principalement.

Activités majeures 2017 :

- Deuxième réfection des cunettes de la piscine, des cloques de l'enduit sont à nouveau réapparues – un grattage a été fait
- En septembre suite à un ouragan, une partie du toit de la piscine s'est arraché
- Suite des travaux du restaurant scolaire. Ouverture prévue août 2018.

Le Conseil Intercommunal s'est prononcé sur les préavis suivants :

- Préavis 01/2017 : Comptes 2016
- Préavis 02/2017 : Demande de crédit de Fr 184'680.- pour la réfection du toit de la salle de gym 1
- Préavis 03/2017 : Modification des statuts de l'AIAB
- Préavis 04/2017 : Budget 2018
- Préavis 05/2017 : Demande de crédit de Fr 121'000.- pour l'assainissement de la chaufferie à bois des halles de gymnastique.

• Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron (AEE)

Les tâches communales qui concernent la scolarité obligatoire sont suivies par l'AEE. Celle-ci gère également les réseaux au sens de la LAJE (loi sur l'accueil des jeunes enfants) regroupant les « mamans de jour », les UAPE, et des crèches. Ces activités parascolaires prennent une part toujours plus importante des tâches de l'AEE et obligent les communes à de très importants investissements chaque année.

Les communes membres de l'Association Enfance et Ecole Asse et Boiron (AEE) sont Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy-Avenex.

Activités majeures 2017 :

- Confirmation de la collaboration avec l'entreprise ELDORA pour le nouveau réfectoire du collège de Crassier-Borex ;
- Suite au concours, parmi les élèves du collège, le nom de la cantine a été arrêté sur le BO RESTO
- L'AEE a réorganisé son fonctionnement afin d'être plus efficace dans ses activités

- Conseil Régional du district de Nyon

Pour rappel, le Conseil Régional est l'association des communes du district de Nyon. Il coordonne la planification régionale autour des thématiques interdépendantes que sont le territoire, la mobilité, l'environnement, le contexte socio-économique, la culture, le tourisme et le sport.

Sur 47 communes du district, 42 en sont membres, 5 autres ne voient pas la nécessité d'y adhérer voire en sont sorties, malgré le fait que toutes les communes bénéficient des projets financés.

Convoqué 4 fois en assemblée du Conseil Intercommunal, les thèmes abordés sont multiples.

Le Conseil Intercommunal s'est prononcé en faveur des préavis suivants :

- N°10-2017 Contribution de CHF 169'500.- TTC du fonds régional TP affecté pour :
A – L'aménagement de l'arrêt de bus Gilly, Condémines
B – L'adaptation d'un carrefour à feux à la Route des Quatre-Communes
- N°11-2017-DISREN Demande de crédit de CHF 40'000.- TTC pour l'étude de réalisation de la liaison modes doux entre la gare de Rolle et Mont-sur-Rolle
- N°12-2017-DISREN Demande de crédit de CHF 55'000.- pour l'étude de réalisation de la Maison des vins de la Côte
- N°13-2017 Participation de CHF 190'000.- TTC du fonds régional TP affecté en faveur de mesures structurantes de promotion de la mobilité pour 2017 et 2018
- N°14-2017 Comptes 2016
- N°15-2017 Contribution de CHF 120'000.- TTC sur le fonds régional TP pour l'expérimentation de paires de courses pour la période horaires 2018-2019
- N°16-2017 Demande de crédit de CHF 69'125.- pour le financement Grand Genève 2017
- N°17-2017 Demande de crédit de CHF 280'000.- pour le développement du Casino Théâtre de Rolle sur quatre années
- N°18-2017 Reprise des actions de Télé-Dôle

- N°19-2017-DISREN Demande de crédit de CHF 97'197.75 pour le financement de la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau agro-écologique ECO-Terre Sainte
- N°20-2017-DISREN Demande de crédit de CHF 109'200.- pour le financement de la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau agro-écologique Frontière
- N°21-2017 Révision du règlement du Conseil intercommunal
- N°22-2017-DISREN Demande de crédit de CHF 459'337.- pour le financement du passage inférieur de la gare de Gland
- N°23-2017-DISREN Demande de crédit de CHF 1'298'600.- TTC pour la réalisation des travaux de réaménagement de la Route Suisse (RC1) à Mies, Tannay, Coppet et Founex
- N°24-2017-Demande de crédit de CHF 36'000.- pour accompagner le Conseil des jeunes du district de Nyon pour une phase expérimentale de 3 ans
- N°25-2017-DISREN Demande de crédit de CHF 260'772.- pour la réalisation de la première étape d'un pôle de tourisme de nature à la Givrine
- N°26-2017-DISREN Demande de crédit de CHF 90'120.- pour l'étude de projet d'extension du Musée du Léman
- N°27-2017-Budget 2018
- N°28-2017-Demande de crédit de CHF 50'000.- pour la refonte du site internet et de l'identité visuelle, éléments clés de la stratégie de communication.

En résumé, voici les dépenses engagées pour notre Commune dans les projets au travers du DISREN :

- Pour 2017, notre participation aux cercles de solidarité s'élève à CHF 15'037.-, soit 0.48 point d'impôt (maximum possible 0.90 pt).
- La participation au fonds de compensation s'élève à CHF 19.-, soit 0.01 point d'impôt (maximum 0.10 pt) pour notre Commune.
- Au total, un montant de CHF 15'056.- a été provisionné pour les différents projets DISREN 2017.

- Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise – SDAN

La commune avait démissionné de cet organisme en 2013, n'étant pas satisfaite du mode de fonctionnement. A l'occasion de la nouvelle législature, la municipalité a décidé en automne 2017 d'intégrer à nouveau le SDAN par souci de bonne collaboration régionale.

Le SDAN rassemble 8 communes : Nyon, Crans-près-Céligny, Duillier, Eysins, Grens, Prangins, Trélex et Signy-Avenex. C'est l'occasion d'échanger sur les projets de développement de l'agglomération sur la base d'une gestion coordonnée de l'urbanisation, des transports et du paysage. Il prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre de «chantiers» portant sur des sites de développement au nord d'Eysins, de Nyon et de Prangins, sur des espaces publics et sur les mobilités douces.

Parmi les sujets traités en 2017 :

- La RDU, Route de Distribution Urbaine, facilitant le passage depuis Eysins via Nyon, Changins à Prangins, censée décharger le centre-ville de Nyon
- La mobilité douce (vélos, transport public, voies pour les piétons)

- L'Association pour l'Épuration des Eaux usées du Boiron (AEB)

L'AEB est une association créée par les communes d'Arnex, Borex, Eysins, Grens et Signy-Avenex. Celle-ci a pour but de récolter en commun les eaux usées de chaque village et de les diriger dans un collecteur de concentration avant de les transférer dans le réseau de la ville de Nyon pour les traiter au travers de la STEP de l'Asse.

En 2017, les activités principales du Comité de Direction ont été :

- Le suivi de l'entretien et du rinçage des canalisations ponctuellement sur un tournus de 5 ans
- Le suivi de la future construction d'une STEP intercommunale concernant 30 communes du district (Ville de Nyon – l'APEC, l'AEB, Prangins, Gingins-Chésèrèx), ceci dans le but de rationaliser au mieux le traitement des eaux usées et de traiter les micropolluants comme la loi fédérale y oblige
- L'élaboration du budget
- L'établissement des comptes et répartitions.

- Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise (SAPAN)

Les Services Industriels (SI) de la Ville de Nyon sont en charge de l'exploitation, l'extension et l'entretien d'un important réseau d'eau de boisson. Ce réseau s'étend sur le territoire des communes d'Arnex, Borex, Crans, Céligny, Nyon, Prangins, et Signy-Avenex. Au total, ce sont près de 28'000 habitants qui sont alimentés directement par les SI.

L'eau potable est fournie à partir de l'eau de 5 sources s'écoulant gravitairement et de 3 stations de pompage dans les nappes phréatiques, ainsi que de l'eau du lac fournie par la SAPAN (Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise).

Au travers de la SAPAN, les SI exploitent les installations qui approvisionnent plus de 50'000 habitants sur 20 communes en eau brute et potable à partir de l'eau du lac. Mise en service en 1983, la SAPAN a été construite pour compléter l'alimentation en eau de la région. L'eau pompée dans le lac à Promenthoux est acheminée à la station de filtration de l'Asse. En chemin, l'eau brute est livrée au Syndicat d'arrosage de Nyon et environs (SANE). Une fois traitée, l'eau est injectée dans le réseau d'eau potable en complément à l'eau de source.

Activités majeures 2017 :

- Les Services industriels de la Ville de Nyon (SIN) et la Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise (SAPAN) ont inauguré leur nouveau réservoir équipé d'une station de pompage. Cette nouvelle structure, construite à l'Asse, est prévue pour alimenter jusqu'à 68'000 habitants.

- Assemblée des Syndics du district de Nyon

Sous la présidence de la préfecture, les communes du district de Nyon se sont rencontrées à 3 reprises en 2017. Les sujets principaux suivants ont notamment été discutés :

- LATC : Types de procédures en matière d'autorisation de construire, permis de construire, oppositions et effet suspensif, exposé de Me J. Haldy
- Marchés publics : types de procédures possibles, règles à respecter – exposé de Me J. Haldy
- Présentation de la Fondation Avenir & Santé, relève médicale de M. T. Bischoff, médecin
- GHOL : situation du groupement hospitalier de l'ouest lémanique : intervention de M. D. Walch, Directeur général
- Intervention de Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux sur :
 - la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), le programme de législature, les effets de la péréquation pour les communes
- Compétences communale en matière de logement, M. F. Failloubaz, Service des communes et du logement

- Groupement des Syndics Asse et Boiron

Les Syndics se sont réunis à 2 reprises pour traiter des différents sujets concernant les neuf communes membres. Durant l'année 2017, les sujets suivants ont été abordés :

- Organisation du rallye pédestre Asse-et-Boiron
- Convention entre les communes et la paroisse de la Dôle
- Règlement du personnel des administrations communales
- Bouclage en transports publics des villages Asse et Boiron
- Fermeture des offices de poste (Gingins, Borex)
- Gestion et tarif appliqué au système de contrôle de vitesse « Viasis mini »

- Association des Communes Vaudoise (AdCV)

L'AdCV, qui regroupe 73 communes à ce jour (une de plus qu'en 2016), entend développer les principes même de l'égalité entre ses membres, de la responsabilité des autorités, et de l'autonomie communale.

Buts de l'AdCV :

- Contribuer à sauvegarder l'autonomie communale et à développer les compétences des communes membres;
- Défendre, promouvoir et représenter les intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics et organismes privés;
- Etudier et traiter tout dossier susceptible de répondre aux besoins de l'ensemble ou d'une partie des communes membres;
- Développer une stratégie de communication interne en direction des membres visant à la mise en place de collaborations efficaces entre les communes de l'AdCV;

- Apporter aide et conseil aux communes membres et proposer toute solution utile, notamment en termes de formation de base et de formation continue.

Cette association continue son travail de l'ombre dans les difficiles négociations avec l'Etat, particulièrement dans le cadre de la péréquation, de la facture sociale et de la LEO, mais également lors de chaque projet de loi émanant du canton et qui risque de péjorer davantage les finances communales.

La commune de Signy-Avenex a été invitée à 4 reprises en 2017, et les sujets suivants ont notamment été abordés :

- Présentation de M. R Lindegger, directeur de l'Association des Communes Suisses, concernant l'aménagement du territoire, la péréquation intercommunale et l'autonomie communale en Suisse
- Informations diverses des groupes de travail au sujet de la LATC et PDCn.
- Ateliers sur la péréquation intercommunale
- Loi sur les écoles de musique : contribution de l'Etat et des communes
- Modification de la procédure de la naturalisation.

- Clinique Dentaire

La clinique itinérante scolaire permet un dépistage de l'ensemble des enfants scolarisés et offre également un service de soins.

En 2017, sur 48 enfants de Signy-Avenex contrôlés, un enfant a suivi un traitement.

Durant l'année écoulée, la clinique dentaire a mis en service une nouvelle caravane dentaire.

Pour la commune de Signy-Avenex, le montant annuel à notre charge pour le fonctionnement de la clinique dentaire est de CHF 4.50 par habitant comme pour l'année précédente.

La commune a été convoquée 2 fois aux assemblées générales ordinaires. La clinique dentaire regroupe 35 communes de La Côte.

- SDIS Nyon-Dôle (Service de défense incendie et secours)

Depuis janvier 2014, le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle) regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont.

Ensemble, ce sont plus de 244 hommes et 21 femmes qui assurent 24h/24 les différentes missions d'intervention et de secours auprès de la population d'un vaste secteur qui s'étend de Nyon jusqu'à la Dôle, soit :

- 136 au détachement de premier secours
- 102 au détachement d'appui

- 27 à l'école de formation

Activités majeures 2017 :

- Effectif au 1^{er} janvier 2017 : 265 sapeurs-pompiers ;
- Nombre d'intervention 449, dont 4 interventions sur Signy ;
- Pour 2017 ce ne sont pas moins de 5'500 heures effectuées ;
- Acquisitions par l'ECA de trois véhicules comme suit :
 - o Bonmont : 1 véhicule polyvalent VW T6 ;
 - o Nyon :
 - 1 véhicule Tonne-Pompe 2'000 litres COBRA ;
 - 1 véhicule Porte module avec ses 3 modules.

Parmi les interventions notables du SDIS en 2017, on pourra noter l'entraide transfrontalière de nos services du feu avec nos homologues français lors de l'incendie du Château de Divonne en janvier 2017.

- Association de l'hôpital de zone de Nyon
La commune de Signy-Avenex est membre de l'Association de soutien des hôpitaux de l'ouest lémanique.

1.3 Visite annuelle du Préfet

La tenue de l'administration communale n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière, suite à l'inspection de Monsieur le Préfet Jean-Pierre Deriaz, le 13 février 2018.

1.4 Délégations de compétence du Conseil général à la municipalité

La municipalité n'a pas eu besoin de faire usage de la compétence d'autorisation générale de plaider, de l'autorisation d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant l'année 2017, ni de l'autorisation d'emprunter et de cautionner.

1.5 Suivi des observations et remarques des années précédentes

- Par la commission de Gestion et Finances

Le rapport de la commission de Gestion et Finances de l'exercice 2016 n'a pas soulevé de point majeur. Pour mémoire, voici les sujets soulevés :

- La commission note l'effort de la municipalité de maîtriser les comptes communaux sur la durée
- L'augmentation du point d'impôt décidé lors du préavis 11/2016 n'est valable que pour l'exercice 2017 et sera dès lors, visible dans les comptes 2017, analysé début 2018.

- Malgré cet exercice 2016 encourageant, la commission confirme son choix d'avoir donné un préavis favorable à l'augmentation du point d'impôt lors du dernier arrêté d'imposition. Les charges cantonales ne sont pas maîtrisables par la Commune et ne font que d'augmenter depuis des années. Il s'agit dès lors de prendre acte de cette évolution
 - La municipalité répond dès lors aux attentes de la commission par les mesures prises notamment au niveau comptable pour répondre aussi bien que possible à la conjoncture fiscale et économique de la commune, conformément au principe de la prudence comptable.
- Par le réviseur externe

Le rapport du réviseur externe concernant l'exercice 2016 n'a pas soulevé de point majeur.

1.6 Soutien des activités communales

Conformément à ce qui avait été prévu au budget, la municipalité a soutenu financièrement les activités de l'Amicale Villageoise. Cela a notamment permis d'organiser les manifestations suivantes :

- Brûlage des sapins
- Financement de la fête du 1^{er} août (à la charge de Grens en 2017)
- Fête du millénaire
- Noël des enfants
- Repas et sortie du Kiwi Club (pour les plus de 64/65 ans)
- Fenêtre de l'Avent
- Journal mensuel « Générations » offert aux aînés de la commune

La municipalité remercie vivement l'Amicale Villageoise et toutes les personnes impliquées pour les activités qui sont organisées afin de promouvoir la vie commune et se faire rencontrer les habitants du village.

1.7 La Fondation Signéranne

Une convention a été signée le 23 mai 2016 entre la municipalité et la fondation. Elle régit notamment les aspects suivants :

- Location des locaux pour l'administration communale
- Utilisation de la salle communale et des locaux annexes
- Mise à disposition du parking de l'auberge
- Conciergerie extérieure des bâtiments propriétés de la fondation

Actuellement la Fondation Signéranne bénéficie de plusieurs prêts de la part de la Commune pour un montant total de CHF 4'300'000. Outre la prise en charge total des intérêts débiteurs, la Fondation verse une commission de CHF 14'000.- par an à la Commune pour la mise à disposition de ces prêts.

2. Finances

Un préavis séparé est présenté pour commenter et présenter les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2017.

Les comptes 2017 présente un bénéfice de CHF 14'961.17 pour un excédent de charges budgété de CHF 76'720.-

2.1 Taux d'imposition 2017

Le taux d'imposition fixé par le conseil général pour l'année 2017 est de 58 ct par franc. Il n'a pas été modifié.

2.2 Valeur du point d'impôt

	2017	2016	2015
Valeur en CHF	39'144	33'373	31'185

2.3 Valeur du point d'impôt par habitant

	2017	2016	2015
Signy-Avenex	69.04	64.68	64.83

2.4 Marge d'autofinancement

	2017	2016	2015
Valeur en CHF	443'218	306'855	- 298'615

On peut comparer la marge d'autofinancement au cash-flow d'une entreprise. Elle représente ce que la collectivité peut consacrer au financement de ses investissements, à l'achat d'actifs financiers ou au remboursement de ses dettes. Les comptes 2015 étaient grevés d'un part par le décompte final 2014 de la péréquation et de la facture sociale et d'autre part par des recettes fiscales nettement inférieure aux années suivantes.

2.5 Endettement par habitant

	2017	2016	2015
Valeur en CHF	6'626	6'590	7'021

3. Domaines et Bâtiments communaux

Notre patrimoine financier est uniquement constitué de terrains/vignes et notre patrimoine administratif d'éléments publics (Abri PC, Chapelle, Couvert à fontaine,...) depuis la vente de nos bâtiments locatifs à la fondation Signéranne en 2013.

4. Travaux

4.1 Urbanisme

Mises à l'enquête : pour l'année 2017, la Municipalité a étudié 1 dossier de mise à l'enquête et a délivré 1 permis de construire pour un montant de travaux de l'ordre de CHF 7,5 millions

- Nemaco : centre de loisir et hôtel

4.2 Route

Réfection route chemin de la Source, chemin de la Palud (préavis 14/2016) :

Montant du préavis : CHF 124'030.00

Coût des travaux : CHF 94'249.85

Travaux Route des Fontaines a débuté en octobre 2017 suite à l'acceptation du Préavis 6/2017 pour une demande de crédit de CHF 379'700.- destiné à financer la réfection du tapis de la rue des Fontaines

Les travaux se termineront en juin 2018.

4.3 Parcs, promenades, cimetière

Une réflexion a été réalisée dans le but de désaffecter la partie la plus ancienne du cimetière.

Les travaux sont planifiés pour le printemps 2018.

4.4 Ordures ménagère et Déchèterie

Le Conseil général a accepté la modification du règlement communal pour la taxe forfaitaire annuel sur la gestion des déchets en 2016. Dorénavant la taxe est de CHF 100.- au maximum par habitant de plus de 18 ans et de CHF 200.- par entreprise.

Pour 2017, la taxe a été fixée par la municipalité à CHF 80.- par habitant ce qui devrait permettre de couvrir le déficit estimé sur la base des comptes de 2015. Pour rappel, les articles 32 et 32a de la loi fédérale sur la protection de l'environnement imposent que l'élimination des déchets urbains soit financée au moyen d'une taxe payée par le détenteur de ses déchets. Cette taxe se doit d'être incitative.

La taxe déchets 2017 de CHF 80.- par habitant a été calculée au plus juste. Un léger bénéfice de CHF 3'664.50 a été attribué au fond de réserve affecté aux ordures ménagères.

Suite à un contrôle du respect de l'utilisation des sacs taxés, notre commune est bon élève puisque les contrôleurs n'ont pas de trouvé de sacs noirs ou autres dans les poubelles du village.

4.5 Epuration

Le rinçage et le contrôle de nos canalisations se poursuivent à intervalle constant et contribuent au bon fonctionnement de notre réseau. De plus, des travaux d'entretien réguliers nous permettent de maintenir nos infrastructures dans un excellent état.

5. **Instruction public et cultes**

Les tâches communales concernant la scolarité obligatoire sont suivies par l'AEE ainsi que la gestion du réseau, des crèches, des AMF. Les coûts à la charge de nos communes sont conformes au budget au niveau du scolaire et parascolaire. Les charges sont maîtrisées par rapport au budget bien que les coûts augmentent légèrement chaque année, notamment avec l'augmentation du nombre d'élèves pris en charge et des prestations qui sont proposées en sus.

6. **Police**

6.1 Contrôle des habitants

- Population au 31.12.

	2017	2016	2015
Population	566	548	532
Nombre de ménage	245	240	220

- Mutations

	2017	2016	2015
Arrivées/Départs	83/69	14/17	91/80
Mariages	1	1	4
Naissances	10	1	6
Décès	2	1	4

- Délivrés

	2017	2016	2015
Pièces d'identité	17	13	18
Permis pour étrangers	111	105	130

- Octroi de la nationalité suisse et droit de cité vaudois en 2017

Durant l'année 2016, la commission de naturalisation s'est réunie à 2 reprises, pour l'audition des candidats, en présence de la municipalité. Les dossiers ci-après ont été traités :

Dossier déposés en 2017	Naturalisations obtenues en 2017
X	X
X	X
X	X
X	X
X	X
X	
X	
X	
X	

7. Sécurité sociale

La facture sociale augmente globalement d'année en année. Selon la tendance estimée par l'ADCV, les coûts devraient augmenter de 6,3% par année jusqu'en 2020 à la charge des communes. Entre les acomptes calculés par les services de l'Etat et les coûts réels décomptés en cours d'année pour l'année précédente, il peut arriver que la différence soit importante. Il faut noter également que la facture sociale varie en fonction du point d'impôt. Plus il est élevé, plus la commune contribue.

Si 2015 avait montré une forte augmentation à la charge de la commune, nous avons reçu en 2016 un montant en retour important qui nous avait permis de constituer une réserve spéciale de CHF 240'000.- en 2016. En 2017, les acomptes versés n'ont pas suffi à couvrir les frais effectivement comptabilisés comme le montre le tableau ci-après.

	2018	2017	2016
Budget	816'152	801'730	1'019'000
Compte		865'761	787'649

Pour les comptes 2017, le décompte provisoire montre une charge supplémentaire de CHF 64'033.- par rapport au budget 2017 que le canton nous avait transmis. En même temps, un montant de CHF 176'232.- nous a été rétribué concernant les acomptes 2016, mais imputé dans les comptes de 2017. Ceci a permis d'absorber la charge supplémentaire sans toucher la provision de CHF 240.000.- constitué en 2016.

En conclusion, la municipalité tient à remercier toutes celles et ceux qui se sont intéressés aux affaires de notre commune, qui leur ont consacré du temps et qui ont ainsi permis à notre village de se développer de manière harmonieuse.

Au vu de ce qui précède, nous prions

LE CONSEIL GENERAL DE SIGNY AVENEX

Vu le préavis municipal 02/2018 sur le Rapport de gestion - Exercice 2017

Où le rapport de la commission de gestion,

Attendu que le présent objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide de donner décharge à la municipalité pour sa gestion de l'exercice 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Frédéric Rey

Marianne Bardel

Signy, le 14 mai 2018